

**9^e assemblée publique du conseil d'administration
MRC DE MÉKINAC, 29 août 2005, à 19 h 00**

Procès-verbal de la neuvième (9^e) assemblée publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie, tenue le 29 août 2005 à 19 h, à la MRC de Mékinac.

PRÉSENCES :

M. Michel Angers	Siège, Développement social et communautaire
M. Jean-Pierre Ayotte	Conseiller, Ville de Trois-Rivières
M ^{me} France Beaulieu	Conseillère, Ville de Shawinigan
M. Jean-Paul Diamond	Préfet, MRC de Maskinongé
M. Réjean Gaudreault	Maire, Ville de La Tuque
M. Jean-Yves Laforest	Siège, Éducation et main-d'œuvre
M. André Landry	Maire, Notre-Dame-du-Mont-Carmel
M ^{me} Lise Landry	Mairesse, Ville de Shawinigan
M. Jean-Denis Leduc	Siège, Enseignement supérieur et R&D
M. Elzéar Lepage	Conseiller, Ville de La Tuque
M. Yves Lévesque	Maire, Ville de Trois-Rivières
M. Marcel P. Marchand	Préfet, MRC des Chenaux
M. Reynald Périgny	Maire, Ville de Saint-Tite
M. Christian Savard	Siège, Industrie, commerce et développement
M. Claude Trudel	Siège, Agroalimentaire et forêt

ABSENCES :

M ^{me} Hélène Arseneau	Siège, Loisir, culture et tourisme
M. Ernest Awashish	Grand-Chef du Conseil de la nation Atikamekw
M ^{me} Jocelyne Elliott Leblanc	Mairesse, Ville de Louiseville
M. Jules Paquin	Préfet, MRC de Mékinac

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT À CETTE ASSEMBLÉE :

M ^{me} Noëlla Champagne	Députée de Champlain
M. Réjean Côté	Directeur général
M ^{me} Myriam Demers	Siège, Jeunes (Observatrice)
M. Robert De Nobile	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
M. André Gabias	Député de Trois-Rivières
M. Patrick Guérard	Directeur adjoint
M ^{me} Liette Moreau	Siège, Femme (Observatrice)
M. Pierre Robert	Ministère des Affaires municipales et des Régions
M. Luc Trudel	Représentant, Député de Saint-Maurice

Le président de la CRÉ, M. André Landry, préside l'assemblée.

MOT DE BIENVENUE

Après avoir constaté le quorum, M. André Landry, président, souhaite la bienvenue au public présent dans la salle.

CA/05-06-09-112

1.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 30 mai 2005
 - 2.1 Bilan
3. Présentation pour adoption
 - 3.1 Plan quinquennal de développement régional 2005-2010
 - 3.2 Plan d'affaires-FIER-SOUTIEN

-
4. Fonds de développement régional
 - 4.1 Bilan du FDR
 - 4.2 Projets pour décision
 - 4.2.1 Désignation territoriale des couloirs de biodiversité et d'aires à protéger en Mauricie (AA-043-05)
 - 4.2.2 Showtime 05 et 06 (AA-036-05)
 - 4.2.3 Maison familiale rurale de la MRC de Maskinongé (ES-005-05)
 - 4.2.4 Valorisation de l'exposition permanente du Vieux presbytère de Batiscan (AA-042-05)
 - 4.2.5 Atelier de stimulation intellectuelle adaptée (AA-038-05)
 - 4.2.6 Carrefour manufacturier 2005 (AA-040-05)
 - 4.2.7 Étude de faisabilité visant la mise sur pied d'un Centre d'innovation des technologies de l'hydrogène (CITH2) (AA-041-05)
 - 4.2.8 Étude de faisabilité visant la mise au point d'une plate-forme technologique de production d'éthanol (AA-039-05)
 - 4.2.9 5^e édition du Salon de formation professionnelle et technique (AA-037-05)
 5. Résolutions
 - 5.1 Info-Crime
 - 5.2 Projet Triade
 - 5.3 Cadre de gestion du FDR et moratoire des projets
 - 5.4 Actualisation de la politique de commandite
 6. Liste des comptes
 7. Correspondance
 - 7.1 Varia
 - 7.1.1 Demande d'appui de l'UPA
 - 7.1.2 Centrales hydroélectriques en haute-Mauricie
 - 7.1.3 Visite forestière
 8. Questions diverses du public
 9. Date de la prochaine réunion
 10. Levée de l'assemblée

SUR PROPOSITION de M. Claude Trudel, appuyé par M. Elzéar Lepage, il est résolu d'adopter l'ordre du jour en y apportant les modifications suivantes :

- Les points 5.3 et 5.4 constituent des points d'information.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/05-06-09-113 2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 30 MAI 2005

SUR PROPOSITION de M. Jean-Yves Laforest, appuyé par M. Reynald Périgny, il est résolu d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.1 Suivis

Aucun suivi n'est à signaler.

CA/05-06-09-114 3.0 PRÉSENTATION POUR ADOPTION

3.1 Plan quinquennal de développement régional 2005-2010

SUR PROPOSITION de M^{me} Lise Landry, appuyée par M. Marcel P. Marchand, il est résolu d'adopter le Plan quinquennal de développement régional 2005-2010 et d'inviter la Conférence administrative régionale (CAR), les trois MRC et les trois villes de la Mauricie à reconnaître et appuyer ce plan de développement régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Plan d'affaires-FIER-SOUTIEN

Une proposition d'affaires visant le démarrage d'un Fonds d'intervention économique régional (FIER) SOUTIEN, à portée régionale, est présentée au conseil d'administration par le président du Fonds Laprade Trois-Rivières.

CONSIDÉRANT la pertinence de poursuivre les discussions en regard des modalités de gestion du FIER-SOUTIEN;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par certains élus d'investir dans la mise de fonds du FIER-SOUTIEN;

CONSIDÉRANT la date limite du 30 septembre 2005 accordée par Investissement Québec pour déposer une proposition d'affaires visant la constitution d'un FIER-SOUTIEN;

CONSIDÉRANT que le CA souhaite que sa Commission économique régionale évalue la proposition du Fonds Laprade Trois-Rivières;

SUR PROPOSITION de M. Michel Angers, appuyé par M^{me} France Beaulieu, il est convenu de reporter l'adoption du plan d'affaires à une rencontre ultérieure, souhaitant obtenir préalablement un avis de la Commission économique de la CRÉ.

Un conseil d'administration spécial de la CRÉ est prévu le 22 septembre prochain, à compter de 17 h à l'Hôtel-de-Ville de Shawinigan afin de respecter l'échéancier donné par Investissement Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/05-06-09-115

4.0 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

4.1 Bilan du FDR

M. Réjean Côté précise que l'enveloppe disponible pour des projets, au 29 août 2005, est de 358 982 \$.

4.2 Projets pour décision

Les projets présentés au conseil d'administration pour acceptation ont tous été analysés positivement au préalable par le comité de recommandation de la CRÉ. Les neuf projets totalisent des recommandations pour un montant de 200 400 \$.

4.2.1 Désignation territoriale des couloirs de biodiversité et d'aires à protéger en Mauricie (AA-043-05)

Résolution relative au projet Désignation territoriale des couloirs de biodiversité et d'aires à protéger en Mauricie

CONSIDÉRANT que le projet rejoint un certain nombre de préoccupations de l'Entente cadre de développement de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que le développement durable est aussi une préoccupation d'avenir pour la Conférence régionale des élus de la Mauricie et que tout outil de soutien à la prise de décision est d'intérêt dans ce contexte;

CONSIDÉRANT que le projet base son approche d'identification des couloirs de biodiversité et des aires à protéger en Mauricie sur un processus de consultation et de concertation qui devrait largement interpeller les gestionnaires du territoire et les usagers du milieu forestier;

et
MALGRÉ l'insuffisance d'informations sur le plan de travail du projet et l'échéancier qui s'y rattache qui, cependant, peut faire partie des conditions d'acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Lise Landry, appuyée par M. Réjean Gaudreault de soutenir financièrement ce projet régional, avec une contribution de 13 900 \$, selon la structure de coûts et de financement présentée et les conditions de financement suivantes :

- au dépôt des confirmations de financement des partenaires au projet;
- au dépôt des ententes de collaboration évaluées avec les partenaires pour des services professionnels et de l'accès à des données pour réaliser le projet;
- au dépôt d'un plan de travail détaillé et avec échéancier réaliste permettant de mener aux phases de validation, par les intervenants concernés, des potentiels préliminaires des aires à protéger et des couloirs de biodiversité et à la rédaction d'un rapport final du projet sur la situation des aires à protéger en Mauricie;
- à la démonstration par le promoteur devant la Commission forestière régionale de la CRÉ que le projet ne dédouble pas Triade.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 Showtime 05 et 06 (AA-036-05)

Résolution relative au projet Showtime 05 et 06

CONSIDÉRANT que le projet est en lien avec l'Entente cadre de développement de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que le partenariat avec la Corporation de développement culturel de Trois-Rivières assure la crédibilité et la viabilité du projet;

CONSIDÉRANT que le projet contribue à créer plusieurs emplois qui, sans être permanents, sont saisonniers et indirects, mais tout de même d'intérêt pour les artistes et artisans du milieu culturel;

CONSIDÉRANT que le projet est un excellent moyen pour améliorer le taux de rétention des touristes et l'impact économique du secteur d'activité culturelle pour la Mauricie;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Pierre Ayotte, appuyé par M. Reynald Périgny de soutenir financièrement ce projet régional, avec une contribution de 25 000 \$, selon la structure de coûts et de financement présentée et les conditions de financement suivantes :

- au dépôt des confirmations de financement des partenaires au projet;
- la conclusion d'une entente avec la Corporation de développement culturel de Trois-Rivières pour la présentation du spectacle SHOWTIME en résidence à la salle J.-Antonio-Thompson à l'été 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 Maison familiale rurale de la MRC de Maskinongé (ES-005-05)

Résolution relative au projet Maison familiale rurale de la MRC de Maskinongé

- CONSIDÉRANT que le projet est concordant avec l'Entente cadre de développement, notamment en regard des axes et des enjeux relatifs à la dévitalisation des milieux ruraux, à l'exode de jeunes et au développement de la main-d'œuvre en lien avec les besoins du marché du travail;
- CONSIDÉRANT que la démarche en cours est basée sur un large partenariat qui peut encore augmenter, compte tenu des multiples intérêts touchés;
- CONSIDÉRANT que le projet de Maison familiale rurale propose une nouvelle approche de formation susceptible de rejoindre des clientèles qui autrement ne donneraient peut-être pas de suite à leur apprentissage académique;
- CONSIDÉRANT que le projet repose sur une forte prise en charge par le milieu de son développement et des problématiques qui s'y rapportent;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Laforest, appuyé par M. Elzéar Lepage de soutenir financièrement ce projet régional, avec une contribution de 150 000 \$, divisée en trois parties de 50 000 \$ pour chacun des exercices financiers 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008, selon la structure de coût et de financement présentée et aux conditions de financement suivantes :

- au dépôt des confirmations de financement des partenaires au projet;
- à la signature d'une entente spécifique de financement pour la phase de démarrage de la Maison familiale rurale de la MRC de Maskinongé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Valorisation de l'exposition permanente du Vieux presbytère de Batiscan (AA-042-05)

Résolution relative au projet Valorisation de l'exposition permanente du Vieux presbytère de Batiscan

- CONSIDÉRANT que le projet est en lien avec l'Entente cadre de développement de la région de la Mauricie, notamment en regard des éléments d'histoire et de culture de notre région et en intégrant les attraits des territoires à l'ensemble de l'offre touristique de la région et qu'il contribue à diversifier en faisant connaître les potentiels et les qualités des plus petits milieux dont il faut soutenir les initiatives;
- CONSIDÉRANT que le projet, bien que modeste, permet à ce site touristique d'améliorer grandement sa qualité avec des effets prévisibles sur sa capacité d'attraction et sur son achalandage;
- CONSIDÉRANT que le support des instances locales pour ce site et ce projet est bien affirmé;
- CONSIDÉRANT que le partenariat créé avec d'autres sites de la région, dont les contextes sont semblables, renforce le positionnement et rationalise les ressources avec une approche qui mérite d'être valorisée;

CONSIDÉRANT que le promoteur démontre sa capacité de diversifier son offre de services et d'activités qui concourent à la consolidation des installations;

IL EST PROPOSÉ par M. Marcel P. Marchand, appuyé par M. Yves Lévesque de soutenir financièrement ce projet, avec une contribution de 11 500 \$, selon la structure de coût et de financement présentée et à la condition de financement suivante :

- au dépôt des confirmations de financement des partenaires au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5 Atelier de stimulation intellectuelle adaptée (AA-038-05)

Résolution relative au projet Atelier de stimulation intellectuelle adaptée

CONSIDÉRANT que l'organisme Autonomie Jeunesse inc. est issu du constat qu'il existe un vide dans le continuum de services à la clientèle jeunesse qui passe du réseau enfance-adolescence au réseau adulte et aux jeunes de 18-25 ans;

CONSIDÉRANT que cette problématique de jeunes qui passent dans les « trous du filet de services » a été soulevée dans différentes études au niveau provincial;

CONSIDÉRANT qu'en deux ans d'existence, Autonomie Jeunesse inc. a développé les services suivants : hébergement, scolarisation, plateaux de travail, différents ateliers de connaissance de soi et de gestion du quotidien;

CONSIDÉRANT que l'organisme a une très bonne renommée dans le milieu;

IL EST PROPOSÉ par M. Réjean Gaudreault, appuyé par M. Christian Savard de soutenir financièrement ce projet régional, avec une contribution maximale de 15 000 \$ selon la structure de coûts et de financement présentée et aux conditions de financement suivantes :

- au dépôt des confirmations de financement des partenaires au projet;
- la confirmation d'une évaluation positive du projet par Emploi-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Carrefour manufacturier 2005 (AA-040-05)

Résolution relative au projet Carrefour manufacturier 2005

CONSIDÉRANT la portée régionale du projet qui s'adresse à l'ensemble des PME de la région visant l'établissement d'alliances d'affaires;

CONSIDÉRANT la qualité des partenariats établis pour l'organisation de l'événement;

CONSIDÉRANT la capacité du promoteur d'établir des collaborations avec plusieurs intervenants économiques dont les CLD de la région;

CONSIDÉRANT que l'année dernière, la CRÉ avait contribué pour un montant de 9 700 \$ dans le cadre de la première édition du Carrefour manufacturier;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Denis Leduc, appuyé par M. Yves Lévesque de soutenir financièrement ce projet régional avec une contribution maximale de 10 000 \$ selon la structure de coûts et de financement présentée et aux conditions de financement suivantes :

- que le promoteur s'engage à déposer une demande d'aide financière auprès de la CRÉ du Centre-du-Québec;
- au dépôt des confirmations de financement des partenaires au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.7 Étude de faisabilité visant la mise sur pied d'un Centre d'innovation des technologies de l'hydrogène (CITH ») (AA-041-05)

Résolution relative au projet Étude de faisabilité visant la mise sur pied d'un Centre d'innovation des technologies de l'hydrogène

CONSIDÉRANT la conformité avec l'Entente cadre 2000-2005;

CONSIDÉRANT que la concrétisation du projet contribuera assurément à la mise en place d'une véritable filière de l'hydrogène en région;

CONSIDÉRANT que l'accroissement des activités de démonstration de l'hydrogène constituera une vitrine de visibilité pour la région sur la scène canadienne;

CONSIDÉRANT que le projet contribuera à favoriser des retombées économiques à Shawinigan puisque le CITH2 pourrait être implanté sur le site de l'actuel Groupe Énergie;

CONSIDÉRANT la faible proportion du financement de la CRÉ comparativement aux autres partenaires financiers;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Lise Landry, appuyée par M. Jean-Denis Leduc de soutenir financièrement ce projet régional, avec une contribution de 30 000 \$ selon la structure de coûts et de financement présentée et aux conditions de financement suivantes :

- au dépôt des confirmations de financement des partenaires au projet;
- que l'UQTR réalise un processus d'appel de propositions auprès d'experts indépendants pour s'assurer, entre autres, de la compétitivité des honoraires professionnels;
- la réception d'un avis sectoriel positif du MDEIE en cas de non-participation financière du ministère au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.8 Étude de faisabilité visant la mise au point d'une plate-forme technologique de production d'éthanol (AA-039-05)

Résolution relative au projet d'Étude de faisabilité visant la mise au point d'une plate-forme technologique de production d'éthanol

- CONSIDÉRANT la conformité du projet avec l'Entente cadre 2000-2005;
- CONSIDÉRANT l'expertise et le savoir-faire du CNETE en région;
- CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par les conseillers sectoriels du MDEIE et du MRN;
- CONSIDÉRANT le caractère structurant du projet puisqu'il intègre l'expertise d'entreprises privées émergentes en Mauricie dans les bio procédés;
- CONSIDÉRANT que le projet contribuera à l'essor d'un créneau industriel diversifiant en comparaison aux secteurs d'activité traditionnels en région;
- CONSIDÉRANT la contribution financière relativement modeste de la CRÉ et le vaste partenariat financier;

IL EST PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, appuyé par M. Christian Savard de soutenir financièrement ce projet régional, avec une contribution de 30 000 \$, selon la structure de coûts et de financement présentée et aux conditions de financement suivantes :

- la réception d'un avis sectoriel positif du MDEIE en cas de non-participation financière du ministère au projet;
- au dépôt des confirmations de financement des partenaires au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.9 5^e édition du Salon de formation professionnelle et technique (AA-037-05)

Résolution relative au projet 5^e édition du Salon de formation professionnelle et technique

- CONSIDÉRANT que ce projet contribue clairement à l'atteinte des objectifs de l'Entente cadre 2000-2005;
- CONSIDÉRANT l'importance de mettre en place les conditions favorables à l'augmentation de l'intérêt des jeunes envers la formation professionnelle et technique;
- CONSIDÉRANT l'importance de viser l'adéquation entre la demande des entreprises et l'offre de diplômés provenant des institutions d'enseignement;
- CONSIDÉRANT que les programmes de formation professionnelle et technique sont des moyens de contrer l'exode des jeunes et de diminuer le nombre d'exclus du marché du travail;
- MALGRÉ QUE le Salon a déjà été soutenu via le Fonds de développement régional au cours des quatre premières éditions;
- CONSIDÉRANT que le projet intègre un volet « entreprise », nouveau cette année, ce qui en fait un événement de plus en plus intégré;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Laforest, appuyé par M. Jean-Denis Leduc de soutenir financièrement ce projet régional, avec une contribution maximale de 15 000 \$, selon la structure de coûts et de financement présentée et à la condition de financement suivante :

- au dépôt des confirmations de financement des partenaires au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/05-06-09-116

5.0 RÉSOLUTIONS

5.1 Info-Crime Mauricie

Info-Crime Mauricie est un organisme de prévention à but non lucratif qui a pour mission de prévenir la criminalité dans la région de la Mauricie. Ces programmes visent notamment à dissuader des intentions à potentiel criminel et fournir aux citoyens des outils et des moyens leur permettant d'assumer leurs responsabilités civiques.

CONSIDÉRANT que le Comité de lutte contre la culture du cannabis de la Rive-Sud a récemment fait appel à la collaboration d'Info-Crime Mauricie dans leur dossier et qu'il en est de même pour le comité de sécurité publique de la MRC de Mékinac et de la Ville de La Tuque dans l'opération Grand Duc;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec et le service de Sécurité publique de Trois-Rivières appuient Info-Crime Mauricie et recommandent fortement une implication active dans ce dossier de la part des MRC et municipalités de la région;

CONSIDÉRANT que les coûts relatifs à la criminalité sont accablants et qu'il revient aux citoyens des MRC et des municipalités de la Mauricie de jouer un rôle actif dans ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'Info-Crime Mauricie a besoin de faire connaître ses services à la population par l'entremise de panneaux routiers et que ces panneaux doivent être apposés le long des routes par les municipalités et MRC acquérantes;

CONSIDÉRANT que l'organisme ne dispose pas des ressources financières requises pour assurer la promotion de ses services en région;

IL EST PROPOSÉ par M. Claude Trudel, appuyé par M. Elzéar Lepage, d'accorder un soutien financier au projet pour un montant de 13 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Projet Triade

Résolution relative au projet Triade

Le 30 juin 2005, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Pierre Corbeil, a formellement mentionné, au sujet des plans d'action régionaux visant à atténuer les impacts de la baisse de 20 % de la possibilité forestière, que le projet Triade en Mauricie sera appuyé.

Ce projet a été inscrit au plan d'action de la CRÉ de la Mauricie, avait été discuté dans le mémoire de la CRÉ lors des audiences de la Commission Coulombe et avait reçu, lors du conseil d'administration de la CRÉ du 30 novembre 2004, un appui significatif.

CONSIDÉRANT que la CRÉ de la Mauricie appuie l'initiative Triade proposée par les industriels forestiers comme concept d'aménagement forestier éco systémique;

CONSIDÉRANT que le plan d'action de la Mauricie pour contrer les impacts de la baisse de 20 % de la possibilité forestière, comportait, comme mesure d'atténuation, la mise en œuvre de l'expérimentation Triade;

CONSIDÉRANT que le ministre des Ressources naturelles a clairement indiqué que le projet Triade en Mauricie sera appuyé;

CONSIDÉRANT que les partenaires régionaux (ministères et industries) s'engagent sur ce dossier pour le soutenir financièrement;

IL EST PROPOSÉ par M. Elzéar Lepage, appuyé par M. Yves Lévesque, de soutenir financièrement la mise en œuvre du projet Triade en Mauricie, avec une contribution de 150 000 \$, échelonnée sur les exercices financiers 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008, provenant du Fonds de développement régional (FDR) et de 90 000 \$ du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) et ce, afin de procéder, avec les partenaires concernés, à la signature d'une entente de collaboration ou spécifique pour le financement de ce projet. Les sommes seront à répartir sur les exercices financiers 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008 selon des montants qui demeurent à déterminer en fonction des disponibilités financières du FDR et du PMVRMF.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Cadre de gestion du FDR et moratoire des projets

En point d'information, M. Réjean Côté indique que le cadre de gestion du FDR est présentement en révision et qu'il sera soumis sous peu en conseil d'administration pour adoption. Il est mentionné que le moratoire relatif à l'acceptation de nouveaux dossiers sera maintenu jusqu'à l'adoption du nouveau cadre de gestion.

5.4 Actualisation de la politique de commandite

Toujours en point d'information, M. Réjean Côté indique que la politique de commandite sera également actualisée, entre autres, afin d'accentuer son soutien aux événements tels les colloques, festivals, expositions, etc. D'ici là, la CRÉ traite les demandes qui lui sont adressées en vertu des modalités et des budgets votés en conseil d'administration, le 21 mars 2005.

CA/05-06-09-117

6.0 LISTE DES COMPTES

M. André Landry fait état de la liste des comptes.

SUR PROPOSITION de M^{me} Lise Landry, appuyée par M. Réjean Gaudreault, il est résolu d'adopter la liste des comptes de la CRÉ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/05-06-09-118

7.0 CORRESPONDANCE

- La ministre des Affaires municipales et des Régions, M^{me} Nathalie Normandeau et le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Pierre Corbeil, dans une correspondance adressée au président de la CRÉ, accusent réception du plan d'action de la CRÉ visant à atténuer l'impact de la baisse des possibilités ligneuses. La lettre stipule notamment que les principaux ministères du gouvernement s'affairent à prendre connaissance et à analyser le plan.
- Le président du Conseil Régional de l'Environnement (CRE) Mauricie, M. Robert Comeau, écrit à M. André Landry pour lui offrir le support technique de son organisme pour organiser différentes activités en région et s'impliquer de diverses façons dans le développement régional, notamment, en participant à un nombre plus important d'instances de concertation et décisionnelles de la CRÉ.
- Dans une correspondance signée par les directions générales du Comité ZIP Lac Saint-Pierre, la Société d'aménagement et de mise en valeur de la Batiscan, le Comité ZIP Les Deux Rives, Bassin versant de la rivière du Loup et de Bassin versant St-Maurice, ces organismes expriment le souhait de rencontrer la CRÉ afin d'expliquer leur rôle et la nature des liens qu'ils devraient entretenir avec la CRÉ dans un contexte de mise en œuvre du nouveau Plan quinquennal de la CRÉ.
- La ministre Nathalie Normandeau confirme dans sa correspondance le montant de l'enveloppe financière mise à la disposition de la CRÉ pour 2005-2006 pour réaliser ses mandats ainsi qu'une confirmation du renouvellement du financement pour une période de trois ans à compter de 2005-2006.
- Une lettre signée par M. Léo Beaulieu, directeur général du Conseil de la Culture et des Communications de la Mauricie (CCCM), confirme que M^{me} Hélène Arseneau poursuivra ses activités de représentation à la CRÉ bien qu'elle n'occupe plus le poste de présidente du conseil d'administration du CCCM.
- M. André Landry, dans une correspondance destinée au premier ministre du Québec, M. Jean Charest, demande qu'aucune contrainte géographique ne soit imposée au second appel d'offres afin de permettre à l'usine Marmen de Trois-Rivières de participer au contrat de construction des éoliennes.
- La ministre Nathalie Normandeau écrit au président de la CRÉ, M. André Landry, pour lui rappeler que les orientations gouvernementales du ministre des Ressources naturelles et de la Faune, relativement au rapport déposé par la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, ont déjà été annoncées et que la directrice régionale de son ministère a été mandatée pour poursuivre la démarche d'analyse du plan d'action déjà envoyé.
- M. Jean-Charles Morin, vice-président exploitation, secteurs faunique et touristique, de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ), manifeste le souhait de travailler en collaboration avec la CRÉ au renouvellement des ententes visant une participation régionale aux conseils d'administration locaux des réserves fauniques du Saint-Maurice et Mastigouche.

7.1 Varia

7.1.1 Demande d'appui pour la suite du projet « Interventions agroenvironnementales auprès des entreprises agricoles de la Mauricie »

Pour ce point, M. Claude Trudel, représentant du siège « Agroalimentaire et forêt », à la CRÉ, fait état d'une demande de la Fédération de l'UPA adressée au président de la CRÉ, M. André Landry. Dans sa correspondance, l'UPA indique son intention d'obtenir une lettre d'appui de la région afin de rendre recevable sa demande de financement auprès du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ). La demande de l'UPA vise le financement d'un chargé de projet qui assumera la mise en œuvre du plan d'action régional en agroenvironnement de la Fédération de septembre 2005 à mars 2008.

SUR PROPOSITION de M^{me} Lise Landry, appuyée par M. Réjean Gaudreault, il est résolu d'appuyer l'UPA dans sa demande de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.2 Centrales hydroélectriques en Haute-Mauricie

M. Elzéar Lepage fait état de ses préoccupations et des impacts économiques occasionnés par le conflit opposant la Nation Atikamekw et Hydro-Québec au sujet des centrales hydroélectriques en Haute-Mauricie. Il en va de l'intérêt des Atikamekw comme de celui des Mauriciens.

SUR PROPOSITION de M. Elzéar Lepage, appuyé par M. Réjean Gaudreault, il est résolu que la CRÉ demande à la Nation Atikamekw de négocier pacifiquement et de tout faire en son pouvoir pour faciliter la réalisation des centrales hydroélectriques en Haute-Mauricie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.3 Visite forestière aux membres de la CRÉ

Pour ce point, les membres du conseil d'administration ont à répondre à une invitation de l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice (AFVSM) et de la Commission forestière régionale au sujet d'une visite en forêt en Haute-Mauricie d'une durée de deux jours, les 13 et 14 septembre 2005. Cette visite en forêt vise à donner une vision juste et éclairée des enjeux forestiers et des pratiques forestières dans un contexte où des changements sont apportés au régime forestier dont notamment une réduction de 20% des volumes à être récoltés.

Après discussion, considérant le court délai d'ici au moment de la visite, les membres du conseil d'administration invitent le directeur général de l'AFVSM, M. René Charest, présent dans la salle, à soumettre une proposition équivalente mais pour la période du printemps ou de l'automne 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/05-06-09-119 8.0 QUESTIONS DIVERSES DU PUBLIC

Aucune question du public.

CA/05-06-09-120 9.0 PROCHAINE RÉUNION : 24 OCTOBRE 2005

Tel que mentionné précédemment, M. André Landry rappelle qu'une séance spéciale du conseil d'administration au sujet du FIER-SOUTIEN est prévue le 22 septembre prochain, à compter de 17 h, à la ville de Shawinigan.

CA/05-06-09-121 10.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M^{me} France Beaulieu, appuyée par M. Reynald Périgny, l'assemblée est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

André Landry
Président

Patrick Guérard pour
Jocelyne Elliott Leblanc
Secrétaire